



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 27106

Texte de la question

M. Philippe Nauche attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de procéder à une réforme globale de la filière des formations infirmières et à leur intégration dans le processus LMD. En effet, l'élévation du niveau de qualification qui s'ensuivrait permettrait à cette profession de conserver une dynamique d'amélioration continue des prestations de soins, conforterait les capacités d'adaptation des professionnels engagés dans un processus de formation tout au long de la vie, renforcerait le processus d'attractivité de cette filière et permettrait enfin d'augmenter la durée de vie professionnelle dans ces métiers. Il lui demande en conséquence quelles sont ses intentions sur l'évolution de cette formation telle que revendiquée, dès lors qu'elle permettrait aux infirmiers de continuer à répondre de manière optimale aux défis de la santé publique.

Texte de la réponse

Les ministres de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, du budget, des comptes publics et de la fonction publique et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont confié aux inspections générales des affaires sociales, des finances et de l'éducation nationale et de la recherche le soin d'étudier les conditions dans lesquelles la formation en soins infirmiers pourrait être intégrée dans le schéma licence-master-doctorat (LMD). Le rapport des inspections vient d'être remis aux ministres concernés ; il comporte un certain nombre de propositions dont il convient désormais d'étudier les possibilités de mise en oeuvre au regard des finalités poursuivies et des dispositions juridiques en vigueur. Dès à présent, il est prévu d'organiser une série de réunions de concertation avec les différentes branches professionnelles pour dégager les solutions les mieux adaptées à cette évolution souhaitée par les deux ministres.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Nauche](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27106

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5814

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10707